

INFOS

Milieux et Faune Sauvage

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DU 28 JUIN 2016 - Déclaration liminaire -

Monsieur le Président, mesdames, messieurs,

Le processus démocratique d'élaboration de la loi sur la reconquête de la biodiversité n'est pas encore achevé que le gouvernement veut mettre en œuvre ce qui est encore à l'état de projet ! Drôle de vision d'une démocratie !!

Cela étant, le gouvernement avait commandé un rapport sur la mutualisation des services de terrain de la future AFB et de l'Oncfs. Ce rapport est resté « top secret » pendant longtemps puisque, bien que clos en mars 2016, nous venons seulement d'en prendre connaissance.

Le contenu de celui-ci n'étant pas celui souhaité, le ministère a donc demandé un rapport complémentaire, rapport rédigé par un rapporteur qui n'a pas participé au principal et dont la lettre de mission est notamment banal dans son objet.

Ce rapport complémentaire est une véritable atteinte aux personnels de l'Oncfs et une charge contre l'établissement public. Limiter les actions des personnels à la police de la chasse et à la circulation des véhicules dans les espaces naturels, à certaines espèces protégées ou invasives démontre soit au mieux une grave incompétence de son auteur, soit au pire, une orientation voulue pour satisfaire un objectif politique.

Car, soyons clairvoyant, l'objectif de ce gouvernement est de mettre l'Oncfs à genoux pour qu'il intègre l'AFB. Cette stratégie d'étranglement passe d'abord par de la désinformation et de la décrédibilisation :

- Auprès du parlement par la rapporteure
- Par des rapports fallacieux
- Par des affirmations toutes aussi fallacieuses du genre : « l'Oncfs est piloté par les chasseurs »
- Par des positions dogmatiques qui visent à entraîner la confusion entre « le monde la chasse » et l'établissement public Oncfs

Ensuite par de la manipulation des personnels pour mettre de la discorde et enfin par de l'asphyxie par la réduction des moyens financiers et humains, ce qui ne tardera pas à arriver !

Le paradoxe dans cette histoire est que c'est le gouvernement lui-même qui, suivant une promesse électorale du candidat Hollande, n'a pas intégré l'Oncfs à l'AFB !

Mais le pire dans toutes ces magouilles politiciennes, c'est qu'il y a des femmes et des hommes dans cet établissement public, contractuels ou fonctionnaires, et qui sont tous les victimes de ce projet malsain.

L'Unsa-Ecologie dénonce haut et fort et luttera contre les manœuvres qui aboutiront à atteindre les personnels de l'Oncfs.

Dans le jeu ministériel, vient à présent la carte « mutualisation des services ».

M. le Directeur général, le gouvernement vient de vous transmettre une lettre de mission destinée à la mise en œuvre des recommandations du rapport CGEDD.

L'Unsa-Ecologie a toujours défendu et milité pour que des services de police de la nature soient mis en place dans les départements. Seulement, encore faut-il que le fonctionnement et la structuration de ces services soient efficaces !!

Sur l'organisation structurelle du projet :

Schématiquement, le projet propose de mutualiser les services départementaux, de nommer un coordinateur régional supplémentaire mais sans mutualisation du niveau régional et le maintien du niveau national existant.

En conséquence de quoi, la moitié des chefs de services aura pour autorité le Directeur général de l'AFB et l'autre moitié le Directeur général de l'Oncfs. Les DIR ne sont pas mutualisées mais au contraire, il est proposé de créer un poste de catégorie A supplémentaire et le niveau national comportera deux directions de la police distinctes.

L'Unsa-Ecologie considère qu'il s'agit là de la mise en place d'une véritable usine à gaz. En effet, un système organisé sur la base de deux lignes hiérarchiques ne peut fonctionner. Un chef de service de l'AFB n'aura pas à répondre aux injonctions du DG de l'Oncfs et inversement.

Mais au-delà de ce point structurel, l'Unsa-Ecologie n'a aucune garantie que ce projet ne soit pas l'occasion de :

- Poursuivre la baisse des emplois en rassemblant les effectifs des deux opérateurs aujourd'hui devenus si faibles
- Siphonner les effectifs de l'oncfs vers l'AFB pour équilibrer les deux opérateurs
- Baisser la part des missions de police judiciaire dans une AFB créée pour d'autres objectifs

Enfin, le gouvernement veut mener ces projets au pas de charge. Mais le rapprochement de la gestion du personnel, des formations, des moyens, des modalités d'exercice du travail au quotidien et des techniques de contrôle, même dans un cadre adapté, ne se fait pas en quelques mois.

L'Unsa-Ecologie considère qu'en l'état actuel des propositions, l'organisation prévue n'apporte aucune plus value et ne répond pas aux objectifs que nous portons.

POURQUOI ADHERER A L'UNSA-ECOLOGIE ?

L'UNSA-Ecologie a pour objectif la défense de l'ensemble des personnels des établissements publics, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires en dénonçant les dérives de l'Administration vis-à-vis des droits des agents. L'UNSA-Ecologie milite pour la mise en place d'un **Corps de l'Environnement intégrant une véritable Police de l'environnement, valorisant ses missions techniques d'intérêt patrimonial et ses personnels de soutien indispensables.**

Pour cette raison, notre OS est présente dans **divers groupes de travail** relatifs aux carrières, aux moyens et à la sécurité de tous les personnels. L'UNSA est force de propositions. Il n'est pas question de laisser l'administration décider seule de notre avenir.

APPEL A COTISATION --- Tous ensemble plus forts !!!

**Cotisation UNSA-Ecologie : 0,34 Euro x INM au 1er janvier 2016
(à savoir : 66,6% déductible des impôts)**

Le bulletin de cotisation pour les nouveaux adhérents se trouve sur :

www.unsa-ecologie.fr